



Ardèche

044/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

N°1

Séance du 20 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 14 Date de convocation : 13/11/2018	Transmis par ACTE le 26 DEC 2018 AR N° : 007-210703401 - 2018_131 du 26 DEC. 2018

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre 2018 à 19H, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, MM. Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Nicole GHIGNON, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, Ingrid RABATÉ, et MM. Gérard MERCIER, Philippe RIVAT, conseillers municipaux.

Absents : MM. T. LANDI, Y. DURAND, L. ROCHAT, Y. JOLY

Excusés : -

Procurations de : -

Secrétaire de séance : Marie-Rose PRAT

Objet : Décision Modificative n°2 – Budget Communal M14

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Monsieur Jean-Marie VIALLE propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante :

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune, il vous est proposé de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et investissement.

Monsieur Jean-Marie VIALLE explique ces réajustements et soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°2 au Budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la décision modificative budgétaire suivante :

Chapitre/ article Section INVESTISSEMENT	Dépenses investissement		Recettes Investissement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
C10 A/ 10226 Taxe d'aménagement				+ 30 000 €
C204 A/ 204171 Biens mobiliers, matériel et études	-32 000 €			
C21 A/21318 Autres bâtiments publics		+16 000 €		
C21 A/21534 Réseaux d'électrification		+55 828 €		
C20 A/ 202 frais liés doc. Urbanisme	-1000 €			
C/A/020 dépenses imprévues	-11 794 €			
C040 A/2151 Opération d'ordre (travaux en régie)		+2 966€		
Total DM 2		+ 30 000 €		+ 30 000 €

Chapitre/ article Section FONCTIONNEMENT	Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
C042 A/ 722 Immobilisations corporelles (travaux en régie)				+ 2 966 €
C011 A/ 60611 eau et assainissement		+2 966 €		
Total DM 2		+ 2 966€		+ 2 966 €

Pour extrait certifié conforme.
A VEYRAS, le 21 décembre 2018

Le Maire,



Alain LOUCHE.



045/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

N°2

Ardèche

Séance du 20 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 14 Date de convocation : 13/11/2018	Transmis par ACTE le 26 DEC. 2018 AR N° : 007-210703401 - 20181220 - 2018135 du 26 DEC. 2018

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre 2018 à 19H, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, MM. Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Nicole GHIGNON, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, Ingrid RABATÉ, et MM. Gérard MERCIER, Philippe RIVAT, conseillers municipaux.

Absents : MM. T. LANDI, Y. DURAND, L. ROCHAT, Y. JOLY

Excusés : -

Procurations de : -

Secrétaire de séance : Marie-Rose PRAT

Objet : Construction d'un Pôle Ludique, Festif et Culturel sur la commune de Veyras/ Lot 13 : Plomberie Sanitaires

Monsieur Robert HILAIRE, Adjoint chargé du dossier explique au Conseil Municipal :

- Une moins-value car le séparateur d'urinoir n'a pas été posé par l'entreprise et pourtant prévu dans le 6.4.5 de leur DPGF

Attributaire : SARL CHAUSSABEL- Lot 13 : Plomberie Sanitaires

Marché initial du 09 juin 2015 - montant : 51 000.00 € HT

Montant du marché avec avenant 01 : 57 744.86€ HT

Avenant n°2- Montant : - 145.78€ HT

Nouveau montant du marché : 57 599.08 € HT

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec l'entreprise adjudicataire du lot considérés en application des délibérations du conseil municipal n°05 du 11 avril 2017,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de conclure** l'avenant de l'entreprise ci-dessus pour l'opération susmentionnée.

- **d'autoriser** le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré (annexe 1) ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Pour extrait certifié conforme.

A VEYRAS, le 21 décembre 2018

Le Maire,



Alain LOUCHE.

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

046/2018

N°3

Séance du 20 décembre 2018

Ardèche

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 15 Date de convocation : 13/11/2018	Transmis par ACTE le 26 DEC. 2018 AR N° : 007-210703401 - 20181220-2018-133 du 26 DEC. 2018

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre 2018 à 19H, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, MM. Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Nicole GHIGNON, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, Ingrid RABATÉ, et MM. Gérard MERCIER, Yves JOLY, Philippe RIVAT, conseillers municipaux.

Absents : MM. T. LANDI, Y. DURAND, L. ROCHAT

Excusés : -

Procurations de : -

Secrétaire de séance : Marie-Rose PRAT

Objet : Modification du règlement intérieur "Salles des fêtes" et de la tarification

Vu la délibération N° du 26 juin 2017 approuvant le règlement intérieur des salles des fêtes et les tarifs de location,

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le règlement intérieur et les tarifs de location,

Vu le projet transmis à tous les conseillers municipaux,

Le Maire présente, au Conseil Municipal, les modifications du règlement intérieur « salles des fêtes ». Il convient de préciser :

- (Article 2) : que sont considérées comme associations veyrassoises, les associations ayant le siège social à Veyras et « qui justifient d'activités au bénéfice des habitants de la commune ».
- (Article 4) : que « la Salle des fêtes La Comballe sera prêtée pour des réunions pour un minimum de 60 personnes »
- (Article 5) : Les utilisateurs disposant d'une mise à disposition à titre gratuit « justifieront de plus d'un an existence »
- « Pour les fédérations départementales : Les salles des fêtes peuvent être prêtées à titre gracieux à condition que les demandes de location alternent auprès des communes concernées ».
- « La mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes de la mairie à l'occasion de la Saint Sylvestre sera appréciée par le Bureau Municipal et conditionnée à l'ouverture à tous de la manifestation. La Salle des fêtes « La Comballe » ne sera pas prêtée à titre gracieux à l'occasion de la Saint Sylvestre. »

Le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser et simplifier les tarifs des salles des fêtes comme suit:

- Location Salle de la Comballe :
 - 130 € en journée semaine, 350 € pour le forfait week-end pour les Veyrassois
 - 150 € en journée semaine, 500 € pour le forfait week-end pour les "extérieurs"
 - Pour Noël et la Saint Sylvestre : 500 € pour les veyrassois et 600 € pour les "extérieurs"

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedeveyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr



Ardèche

- Location salle de la Mairie :

- 80 € en soirée semaine, 130 € le samedi ou dimanche, 230 € pour le forfait week-end, pour les Veyrassois
- 90 € en soirée semaine, 150 € le samedi ou dimanche, 250 € pour le forfait week-end pour les "extérieurs"
- Pour Noël et la Saint Sylvestre : 150 € pour les veyrassois et 200 € pour les "extérieurs"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les modifications du règlement intérieur (annexe 2),
- **D'adopter** la modification des tarifs de location des salles des fêtes (annexe 3).

Pour extrait certifié conforme.
A VEYRAS, le 21 décembre 2018
Le Maire,



Alain LOUCHE.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

047/2018

N°4

Séance du 20 décembre 2018

Ardèche

Nombre de membres du Conseil Municipal : 18 Nombre de membres en exercice : 18	Cadre réservé à la Préfecture
Nombre de membres qui ont délibéré : 15 Date de convocation : 13/11/2018	Transmis par ACTE le 26 DEC. 2018 AR N° : 007-210703401 - 20181220 - 2018134 du 26 DEC. 2018

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre 2018 à 19H, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, MM. Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Nicole GHIGNON, Marie-Thérèse MATHON, Pascale MUTEL, Marie-Rose PRAT, Ingrid RABATÉ, et MM. Gérard MERCIER, Yves JOLY, Philippe RIVAT, conseillers municipaux.

Absents : MM. T. LANDI, Y. DURAND, L. ROCHAT

Excusés : -

Procurations de : -

Secrétaire de séance : Marie-Rose PRAT

Objet : Motion pour le maintien au Centre Hospitalier des Vals d'Ardèche (C.H.V.A.)

La parole est donnée à Madame Bernadette FORT, adjointe à l'action sociale.

Les élu(e)s du Conseil municipal de Veyras (Ardèche), réunis ce jour, ont pris connaissance de la mise sous tutelle du C.H.V.A. par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour une durée de six mois reconductibles.

Le Conseil Municipal, qui représente la population de Veyras, très attaché à cet hôpital de proximité, souhaite par la présente déclaration, manifesté leur soutien à l'hôpital de Privas, et demande aux autorités compétentes, de tout mettre en œuvre pour que cet établissement retrouve dans les meilleurs délais son plein exercice sans amputation de service (y compris sa maternité), dans le but d'un fonctionnement digne des besoins de notre territoire dans le respect des personnels et des citoyens.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **Affirme** sa volonté de voir maintenir le C.H.V.A. comme un hôpital de proximité avec une offre de soins diversifiés de qualité,

- **Demande** la mise en œuvre des moyens nécessaires au maintien en activité de l'hôpital y compris la maternité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à transmettre la présente motion à :

- Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé
- Madame le Préfet de l'Ardèche,
- Monsieur le Député de la circonscription de Privas,
- Monsieur le Président du Conseil départemental,
- Monsieur le Président du Conseil régional,
- Monsieur le Directeur de l'ARS,
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Ardèche.

Pour extrait certifié conforme.
A VEYRAS, le 21 décembre 2018
Le Maire,



Alain LOUCHE.

Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

www.veyras.fr